

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Jeudi 4 juillet 2013

L'an deux mille treize, le quatre juillet à 19h 30, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Norbert GOSSE, Bertrand VACHETTE et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT et Jeanne RENAUD

Laurent MEULENYSER donne procuration à Marie GARCIA

Didier BRILLANT donne procuration à Nadine GOHARD

Catherine LANEN donne procuration à Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2013 : Aucune remarque
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point hors ordre du jour, les membres du Conseil acceptent ce point

1.Délibération autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le réseau Bibliothèque et Médiathèque « Au fil des pages 78 » : Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec le réseau Bibliothèque et Médiathèque « Au fil des pages 78 ». Dans l'immédiat la bibliothèque se situe sur Jouars Ponchartrain. Il informe que la troisième opération du contrat rural sera l'aménagement de l'antenne de Thiverval-Grignon. Initialement prévu au réservoir, les membres du conseil municipal font part de la possibilité d'installer la bibliothèque dans le local « lieu de vie » et de transférer celui là au réservoir. Ce qui réglerait les problèmes des nuisances sonores pour les riverains.

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et adopte le principe d'installer la future bibliothèque dans le « lieu de vie »

ORDRE DU JOUR :

2. Délibération pour procéder à une décision modificative n°3 : Marie GARCIA explique qu'il convient de procéder à une décision modificative, à la demande de la trésorerie, afin d'alimenter le compte 73924 « Fonds de solidarité 2013 »,

A l'unanimité, le Conseil, VOTE la décision modificative n°3 comme suit :

Dépenses imprévues	022	'- 2 523.00
Fonds de solidarité IDE	73924	+ 2 523.00

3. Délibérations pour la création d'un poste de rédacteur, ratio avancement de grade et mise en place d'un complément de régime indemnitaire suite à changement de grade : Monsieur le Maire explique que suite à la nomination de Cathy Gadonna au poste de rédacteur, il convient de créer le poste, ainsi que le ratio au grade de rédacteur, et de mettre en place le complément du régime indemnitaire.

A l'unanimité, le Conseil, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la création du poste de rédacteur ainsi que le ratio et la mise en place du complément du régime indemnitaire

Tour de table :

Daniel BOSSE informe le conseil que le dossier d'aménagement du Pont Planté est en cours, les travaux de la rue des écoles sont commencés, les riverains seront informés par voie de boîte aux lettres. Les travaux de la cour des écoles de Grignon seront fait courant de l'été. Il informe que le bardage de l'ALSH sera fait en juillet.

Il informe que des photos d'école de Grignon de 1933 à nos jours existent et qu'il serait bien d'envisager de les exposer.

Laurence VAUVERT fait part au conseil qu'une classe de découverte est prévu pour la saison 2013/2014. La classe de CM1/CM2 ne comptant que 9 enfants, elle demande s'il ne serait pas envisageable de regrouper deux classes

Marie GARCIA souhaite un rappel du règlement du personnel de cantine concernant le port de charlotte et de gants

Bertrand VACHETTE demande pourquoi le feu d'artifice était plus court qu'annoncé au micro

Rémi LUCET répond que le tir a bien duré 20 minutes comme prévu, c'est l'annonce qui était fausse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20h 45